

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres  
et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.*

**COMMUNIQUÉ RELATIF À L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DU DOCUMENT AUTRES  
INFORMATIONS, RELATIFS AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ VOLUNTIS**

**PRIX DE L'OFFRE :**  
8,70 euros par action VOLUNTIS

**DURÉE DE L'OFFRE :**  
10 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Voluntis SA le 30 septembre 2021 en application des dispositions de l'article 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

**Avis important**

Conformément aux articles L. 433-4 II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où le nombre d'actions Voluntis non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la société Voluntis (à l'exception des actions auto-détenues par Voluntis) ne représenterait pas, à l'issue de l'Offre, plus de 10% du capital et des droits de vote de Voluntis, Aptargroup Holding SAS a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dès la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Voluntis non présentées à l'Offre, moyennant une indemnisation unitaire égale au Prix d'Offre (soit 8,70 euros par Action).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 28 septembre 2021, apposé le visa n° 21-420 en date du 28 septembre 2021 sur la note en réponse établie par Voluntis SA relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Aptargroup Holding SAS visant les actions Voluntis SA.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Voluntis SA ont été déposées auprès de l'AMF le 29 septembre 2021 et mises à la disposition du public le 30 septembre 2021.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres  
et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.*

Préalablement à l'ouverture de l'offre publique d'achat, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre.

La note en réponse établie par Voluntis SA ainsi que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Voluntis SA sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et celui de Voluntis ([www.voluntis.com](http://www.voluntis.com)). Ces documents peuvent également être obtenus sans frais au siège social de la société Voluntis sis 58, avenue de Wagram, 75017 Paris.

### **Avertissement**

***Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Voluntis SA décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.***